Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500028-20261022-2026102204-DE

Amanlis
Une histoire, un avenir
MAIRIE

Extrait du Registre des Délibérations
Délibération n° 20261022-04

Date de convocation : 15 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : présents : 16 votants : 16

Objet : MARCHE PUBLIC : **Avenant au marché de maitrise d'œuvre**
AMENAGEMENT EPICERIE MULTI-SERVICES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Loïc GODET, Maire.

Étaient présents : M. Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT, M. Philippe BERTHELOT, Mme Marie FESNEAU, M. Philippe ARONDEL, M. Bruno PLANTEGENEST, M. Jean-Yves DIOT, Mme Catherine FOULONNEAU, Mme Rachel JOSSE, Mme Nathalie LE CLAIR, M. David VINCENT, Mme Mélanie ALLARD, M. Damien JEULAND, Mme Séverine BIGOT, M. Dominique BIGOT, Mme Ana Lucia GONZALEZ.

Absents excusés : M. Romain GUESNERIE, M. Teddy BERTHELOT, Mme Orlane BOURIAU.

Secrétaire de séance : M. Dominique BIGOT.

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20241219-10 relative à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une future épicerie

Vu la délibération n°20250123-04 relative à la validation de l'esquisse du commerce multi-services et des demandes de subvention

Vu la délibération n°20250327-09 du 27 mars 2025 concernant l'approbation de l'avant-projet sommaire pour le commerce multi-service

Vu la délibération n°20250619-04 du 16 juin 2025 concernant la modification de l'avant-projet sommaire pour le commerce multi-service

Considérant l'annexe jointe à la présente délibération récapitulant l'évolution des honoraires de la maitrise d'œuvre ici présentée,

EXPOSÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'évolution du programme de l'épicerie pour accueillir l'activité de bureau de tabac, des modifications liées à la règlementation, à la sécurisation du bâtiment sont à intégrer en phase travaux : ajout des rideaux métalliques avec impact en façade, ajout de grilles de sécurisation des fenêtres de toit, ajout de bornes sur l'espace public.
Ces éléments ont été vus lors de plusieurs réunions d'interface et nécessitent également de déposer un Permis de Construire Modificatif.

HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT - MODIFICATION DE PROGRAMME

Cabinet d'architecture — préfigures

Aménagement d'une épicerie multi-services située au 18 rue du Bois Teilleul
COMMUNE D'AMANLIS

EVOLUTON DE PROGRAMME : Ajout de l'activité de tabac dans l'épicerie multi-services
Ajout de dispostifs de sécurisation du bâtiment et intégration de demandes complémentaires du futur preneur
Impact sur l'accompagnement de la maîtrise d'oeuvre en préparation de chantier et en suivi des travaux et nouvelle autorisation administrative requise

Eléments de mission	Montant Total HT	Répartition du montant HT par co-traitant								
		Titulaire			Co-traitant 1 :			Co-traitant 2 :		
		préfigures			ECO2L			EICE		
		quantité (j)	PU (€HT/j)	Total (€HT)	quantité (j)	PU (€HT/j)	Total (€HT)	quantité (j)	PU (€HT/j)	Total (€HT)
PC Modificatif	1 400,00 €	2,00	700,00 €	1 400,00 €	0,00		0,00 €	0,00		0,00 €
VISA - préparation de chantier Echanges complémentaires avec preneur, MOA et intervenants extérieurs compris réunions d'interface et CR	2 100,00 €	3,00	700,00 €	2 100,00 €	0,00		0,00 €	0,00		0,00 €
DET - Suivi complémentaire des travaux, gestion administrative des devis / avenants / factures des marchés de travaux, interfaces avec preneur pour intégration des demandes complémentaires	2 100,00 €	3,00	700,00 €	2 100,00 €	0,00		0,00 €	0,00		0,00 €
TOTAL AVENANT HT	**5 600,00 €**	**8,00**		**5 600,00 €**	**0,00**		**0,00 €**	**0,00**		**0,00 €**
TVA (20%)	1 120,00 €			**1 120,00 €**			**0,00 €**			**0,00 €**
TOTAL AVENANT TTC	**6 720,00 €**			**6 720,00 €**			**0,00 €**			**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500028-20261022-20261022O4-DE

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213500028-20261022-2026102204-DE

Ces modifications du programme de l'opération ont un impact sur l'accompagnement de la maîtrise d'œuvre en préparation de chantier, en suivi de travaux et nou[illegible] requise.

Il convient donc de faire un avenant au marché de la maitrise d'œuvre afin de prendre en compte l'évolution de la mission de maitrise d'œuvre.

Celui-ci est présenté en pièce annexe.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la modification du marché de maitrise d'œuvre conformément au tableau présenté en annexe.
- **Valide** le forfait de rémunération à la mission complémentaire liée à la modification du programme d'un montant de 5 600 euros HT – 6 720 euros TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Loïc GODET, Maire d'Amanlis

Secrétaire de séance

MAIRIE D'AMANLIS
R.F.
ILLE-ET-VILAINE

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

1 Place centrale, 35150 Amanlis
Tél 02 99 44 44 98 - Fax : 02 99 44 56 49 - Email : secretariat@mairie-amanlis.fr